

Morphologie des partis politiques francophones en 1996 et 1997

Rédigée par Peter BIONDI

Assistant-FWVOV à la Section de Politologie de la Katholieke Universiteit Leuven, en collaboration avec les secrétariats des partis politiques ¹

PARTI SOCIALISTE (PS)

1. Le Congrès

- Samberville, 29 juin 1996. Thème: évaluation de la participation du PS aux différents gouvernements après 1 an.
Participants: environ 1.000; votants: 502.
- Spa, 12 octobre 1996. Congrès statutaire de rentrée politique.
Participants: environ 800; votants: 502.
- Bruxelles, 1 mars 1997. Congrès statutaire et élection du Président.
Participants: environ 900; votants: 502.
- Liège, 10 mai 1997. Révision des statuts du PS.
Participants: environ 1.000; votants: 502.
- Frameries, 25 octobre 1997. Rentrée politique statutaire. Election des membres du Bureau de la Commission de Vigilance et de la Commission de Déontologie.
Participants: environ 1.000; votants: 502.

2. Le Conseil Général

En fonction jusqu'au 10 mai 1997. Après cette date, le Conseil Général disparaît.

2.1 Composition

Art. 23 des statuts: "Sont membres du Conseil Général avec voix délibérative:

1. les membres du Bureau du Parti;
2. les membres des groupes parlementaires et les députés permanents;
3. les délégués des fédérations d'arrondissement désignés au cours des Congrès fédéraux et élus pour deux ans; les fédérations d'arrondissement ont droit à un délégué par tranche de 750 affiliés, (...) La fédération pourvoit aux mandats devenus vacants.

Sont membres du Conseil Général avec voix consultative:

1. les membres qui siègent au Bureau du Parti avec voix consultative;
2. les délégués des mouvements de l'Action commune socialiste;

¹ Nous tenons à remercier vivement les personnes suivantes: Fernand-Daniel DUSTIN (PSC), Jean-Pol BARAS (PS), Francis BURSTIN (PRL) et Pascale TOUSSAINT (ECOLO).

3. les présidents et secrétaires fédéraux qui ne disposeraient pas de voix délibérative;
4. les délégués de l'Institut Emile Vandervelde, de Présence et Action Culturelles, du Groupe Socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audio-Visuel, de la Fédération des Elus communaux et provinciaux, de la Confédération nationale des Travailleurs Indépendants de Belgique, de l'Association des Enseignants socialistes, des Mouvements de la Confédération des Jeunesses Socialistes et la déléguée aux Droits de la Femme.

Les délégués au Conseil général sont convoqués par le secrétariat du Parti. Sont invités au Conseil général: les membres de la Chambre et du Sénat, du Conseil de la Communauté française et des Conseils régionaux apparentés aux groupes socialistes francophones de ces assemblées."

Le Conseil Général comprend donc 287 membres dont 173 délégués des fédérations.

2.2. *Fréquence des réunions*

Dans la période 1996-1997 le Conseil Général a été convoqué deux fois:

- 6 mars 1996 à Bruxelles
- 1 février 1997 à Seraing

2.3. *Compétences*

Art. 21 des statuts: "Le Conseil Général est l'instance souveraine entre deux Congrès. Il est réuni par le Bureau pour information ou pour prendre une décision que le Bureau considère comme trop importante pour en assumer seul la responsabilité. Il approuve ou désapprouve souverainement la gestion du Bureau. Il a également pour missions:

- de nommer, à bulletins secrets, le Secrétaire général;
- de fixer, à bulletins secrets, l'ordre de présentation des sénateurs, effectifs et suppléants;
- de déterminer à bulletins secrets, sur proposition du Bureau, l'ordre de présentation des candidats effectifs et suppléants à l'élection au Parlement européen;
- de se prononcer sur les conclusions des commissions chargées de l'étude de toutes les questions importantes qui se posent à l'intention du Parti."

3. Le Bureau

Situation valable jusqu'au Congrès du 25 octobre 1997

3.1 Composition

Art. 28 des statuts: "Le Bureau comprend:

1. d'une part, des membres avec voix délibérative (N=32):

- 4 membres de droit	
Le Président	Busquin Philippe
Les deux Vice-Présidents	Bayenet Maurice, Moureaux Philippe
Le Secrétaire général	Baras Jean-Pol
- des membres élus par un même vote du Congrès administratif dont les délégués portent leurs suffrages sur 22 candidats, ni plus, ni moins:	
- un des représentants de chacune des 14 fédérations visées à l'article 12 (à l'exception de la fédération Outre-Mer) et le représentant de la régionale de langue allemande;	Lallemand Roger (499) ² (Bruxelles), Di Rupo Elio (487) (Mons), Coème Guy (486) (Huy-Waremme), Anselme Bernard (476) (Namur), Daerden Michel (465) (Liège), Van Cauwenberghe Jean-Claude (454) (Charleroi), Taminiaux Willy (440) (Soignies), Burgeon Willy (402) (Thuin), Santkin Jacques (378) (Luxembourg), Ylieff Yvan (322) (Verviers), Delizée-Roger (318) (Dinant), Walry Léon (305) (Brabant wallon), Demotte Rudy (297) (Hainaut occidentale), Demazy M. (170) (Forces Belges en Allemagne), Crucke Jean-François (136) (Communauté germanophone)
- les 7 candidats ayant obtenu le plus de suffrages qui n'ont pas été élus dans la première dévolution	Collignon Robert (477), Onkelinx Laurette (446), Mahoux Philippe (444), Urbain Robert (416), De Galan Magda (408), Baudson André (408), Dehousse Jean-Maurice (398)
- En plus ces 22 membres et si cela s'avère nécessaire, seront successivement déclarés élus:	
- un ou des représentants de la fédération de Bruxelles afin que le Bureau compte au moins 3 membres de celle-ci;	Tomas Eric (310)
- un ou des femmes,	Séquaris Isabelle (250), Burgeon Collette (246), Dury Raymonde (224)
- un ou des jeunes afin que le Bureau compte, conformément à l'article 6, au moins 5 femmes et 3 jeunes.	Jaumonet Stéphane (150), Leclercq Tommy (96)

2. D'autre part, des membres avec voix consultative:

le Secrétaire général adjoint; le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde; le Président ou, s'il est élu direct, un représentant des groupes parlementaires socialistes; les membres socialistes du gouvernement national et des exécutifs régionaux et communautaires; deux représentants du Mouvement des Jeunes Socialistes; deux délégués des Comités Inter-entreprises; les délégués des mouvements de l'Action commune; les Ministres d'Etat socialistes; la déléguée aux Droits de la Femme; le représentant du Collège des Secrétaires fédéraux désigné par celui-ci; deux représentant(e)s de la Confédération des Pensionnés socialistes; trois représentant(e)s du Conseil des représentants des Socialistes européens.

Le Bureau peut inviter à ses séances toute personne dont la présence est jugée utile."

Art. 30 des statuts: Les suppléants:

<p>"Les membres du Bureau qui deviennent Ministres, Secrétaires d'Etat ou membres d'un Cabinet de ceux-ci, cessent pendant la durée de leurs fonctions d'être membre et sont remplacés par des suppléants."</p>	<p>Bayenet Maurice (260), Durieux Claude (260), Pécriaux Nestor-Hubert (235), Marchal Jacky (234), Collart Jacques (233), Mouton Henri (232), Ledet Daniel (225), Hofman Gustave (215), Debauque Michel (212), Gilles Gil (210), Thielemans Freddy (207), Desama Claude (195)</p>
---	---

3.2 *Fréquence des réunions* : hebdomadaire (jusqu'au 10 mai 1997)

3.3 *Compétences*

Art. 26 des statuts:

"Le Parti est dirigé par son Bureau. Celui-ci est chargé de l'exécution des décisions du Congrès et du Conseil général. Le Bureau prend toutes les décisions qu'imposent les circonstances, sauf pour les compétences régionales qui relèvent directement soit des instances wallonnes, soit des instances bruxelloises. Il sollicite l'avis, s'il le juge utile, du Conseil général ou du Congrès.

Il veille au respect des statuts et à la discipline au sein du parti. Il nomme les délégations qui représentent le Parti et les Présidents des commissions d'étude. Il fixe les attributions, les conditions de travail et de rémunération éventuelle des membres de l'Exécutif.

Le Bureau présente au Congrès statutaire un rapport pour l'année politique écoulée. Il propose les options politiques à prendre à moyen et à long terme ainsi que le projet de résolutions. S'il y a lieu, il communique aux Fédérations, et celles-ci aux sections, une note précisant les termes des opinions divergentes exprimées au Bureau préalablement au Congrès, suivant les dispositions de l'article 7."

*Situation valable à partir du 25 octobre 1997:**Composition*

Art. 38 des statuts:

"§1. Le Bureau comprend les membres avec voix délibérative suivants:

a) le Président et le Secrétaire général

b) des représentants des Fédérations:

- six représentants de la Fédération bruxelloise, plus un représentant par tranche entamée de 5.000 affiliés à partir du 5.001 affilié;

- deux représentants de chaque autre Fédération, plus un représentant par tranche entamée de 5.000 affiliés à partir du 5.001 affilié;

c) si l'élection prévue à l'article 39³ ne permet pas d'atteindre les quotas de représentation prévus à l'article 7, les membres à voix délibérative du Bureau cooptent de nouveaux membres à voix délibérative pour atteindre ces quotas; une fédération ne peut bénéficier que d'une cooptation.

§2. Les membres du Bureau qui deviennent Ministres, Secrétaires d'Etat ou membres d'un cabinet ministériel, gardent leur voix délibérative pendant la durée de leurs fonctions.

Membres avec voix délibérative (N=66): Busquin Philippe, Bayenet Maurice, Moureaux Philippe, Baras Jean-Pol, Alluin Bertin, Anselme Bernard, Boutsen Thérèse, Burgeon Colette, Burgeon Willy, Canon José, Collignon Robert, Cornelis Annette, Daerden Michel, Decourty Willy, Degives-Smetz Martine, Degre Jean, Delizee Jean-Marc, Demeyer Willy, Demotte Rudy, Desama Claude, Di Rupo Elio, Donfut Didier, Dupont Christian, Durieux Claude, Dury Raymonde, Fernandez Roberto, Ficherouille Paul, Flahaut André, Giet Thierry, Gilles Gil, Henry Jean-Pol, Hofman Gustave, Hutchinson Alain, Jacob Christophe, Janssens Charles, Jasselette Jules, Kapompole Joëlle, Laloy Marie-Josée, Lambertz Karl-Heinz, Leclercq Tommy, Ledent Daniel, Lenaerts Nathalie, Lizin Anne-Marie, Lomba Eric, Mahoux Philippe, Mayeur Nathalie, Mayeur Yvan, Meureau Robert, Meuter Michel, Moriau Patrick, Mouzon Anne-Sylvie, Musin Marie-Claire, Onkelinx Laurette, Perciaux Nestor-Hubert, Peciaux Sophie, Santkin Jacques, Saudoyer Annick, Senesael Daniel, Stoffels Edmund, Taminaux Willy, Thiebaut Eric, Thielemans Freddy, Toussaint-Richardeau M., Urbain Robert, Van Cauwenberghe Jean-Claude, Walry Léon, Ylieff Yvan, Zrihen Olga.

§3. Sont invités aux réunions du Bureau avec voix consultative (N=25):	
a) lorsqu'ils ne sont pas membres du Bureau en vertu du §1, les Ministres, les secrétaires d'Etat, les Présidents d'assemblée parlementaire et les Chefs de groupe parlementaire;	De Galan Magda, Picqué Charles, Tomas Eric, Biefnot Ivon, Hotyat Robert, Lallemand Roger, Eerdeken Claude, Dupuis Françoise, Happart José, De Coster Jacques

³ Art. 39: "La circonscription électorale est la Fédération. Les membres du Bureau sont élus selon les modalités définies par les statuts de la Fédération. L'élection des membres du Bureau a lieu le même jour que l'élection du Président. La durée du mandat est de 4 ans. Le suppléant est le premier non-élu de la Fédération concernée."

<p>b) un représentant de la FGTB, de l'Union Nationale des Mutualités socialistes, de Febecop, de l'Association des Enseignants socialistes, des Comités inter-entreprises, du Conseil des représentants des Socialistes européens, de la section des Belges francophones et germanophones à l'étranger, du collège des Secrétaires fédéraux; deux représentants de la Confédération des Pensionnés socialistes et du Mouvement des Jeunes Socialistes; le directeur de l'Institut Emile Vandervelde et la déléguée aux Droits de la Femme.</p>	<p>Nollet Michel, Vandermeeren Jean-Claude, De Backer Bernard, Ramaekers Roger, Reymen Jean-Marie, Doyen Odette, Buttini Nadia, Michel Raymond, Debury Jean-Pierre, Delhaye Jean-Baptiste, Joannes Charly, Mettens Philippe, Van Campenhout Thierry, Lallemand Philippe, Robyns Annette</p>
<p>§4. Le Président ou le Bureau peut inviter à toute séance du Bureau toute personne dont la présence est jugée utile.</p>	

Fréquence des réunions : tous les 15 jours

Compétences

Art. 36 des statuts:

"§1. Entre les Congrès et en se conformant aux décisions de ceux-ci, le Bureau arrête les positions politiques du Parti et prend toute décision utile, sans préjudice des compétences attribuées expressément à d'autres instances, notamment en ce qui concerne les matières qui relèvent des instances wallonnes et bruxelloises.

§2. Le Bureau présente au Congrès statutaire un rapport pour l'année politique écoulée. S'il y a lieu, il communique aux sections par l'intermédiaire des Fédérations une note précisant les termes des opinions divergentes exprimées au Bureau préalablement au Congrès, suivant les dispositions de l'article 9.

§3. Il est chargé de la rédaction des programmes électoraux pour les élections au niveau européen, au niveau fédéral et au niveau communautaire.

§4. Il analyse la situation politique générale et propose les options politiques à prendre à moyen et à long terme. Il peut prendre toutes les décisions nécessaires à l'exercice de cette mission.

§5. Le réviseur ou le collège des réviseurs peut à tout moment demander à être entendu par le Bureau. Le Bureau peut à tout moment décider d'entendre le réviseur ou le collège de réviseurs.

§6. Le Bureau dispose d'un pouvoir de substitution lorsqu'une instance du PS ne remplit pas ses obligations statutaires.

§7. Il nomme les délégations qui représentent le Parti et les Présidents des commissions d'étude."

4. L'Exécutif

Situation valable jusqu'au 10 mai 1997. Ensuite disparition de l'Exécutif.

4.1 Composition

Art. 33 des statuts: "L'Exécutif du Parti comprend:

- le Président	Busquin Philippe
- les Vice-Présidents	Bayenet Maurice, Moureaux Philippe
- le Secrétaire général	Baras Jean-Pol
- le Secrétaire général adjoint	
- les présidents des groupes parlementaires socialistes	Eerdekens Claude (Chambre), Lallemand Roger (Sénat), Léonard Jean-Marie (Conseil Comm. Française), Bayenet Maurice (Conseil Rég. Wallon)
- le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde"	Lallemand Philippe

4.2 Fréquence des réunions

La fréquence des réunions varie entre une et quatre fois par an.

4.3 Compétences

Art. 32 des statuts:

"L'Exécutif est responsable de la gestion journalière du Parti. Il organise les réunions du Bureau et exécute ses décisions. Il a encore pour tâches:

- a) d'améliorer l'organisation du Parti, la propagande et le recrutement des affiliés et de préparer les propositions à soumettre au Bureau relatives à l'organisation;
- b) de surveiller et de stimuler les activités des organisations relevant du Parti;
- c) de gérer les finances et de contrôler d'une façon permanente la comptabilité."

5. Election des mandats

Philippe Busquin a été réélu comme président le 1 mars 1997. Il était le seul candidat. Il a obtenu 361 voix sur 478 (78,1 %).

Maurice Bayenet a été réélu comme vice-président le 3 novembre 1997. Il était le seul candidat.

Philippe Moureaux a été réélu comme vice-président bruxellois le 3 novembre 1997. Il était le seul candidat.

6. Membres du parti

Le PS compte en 1996-1997 120.000 membres. Le Parti est structuré en 779 sections locales et 14 fédérations.

7. Les Cadres

Conseillers provinciaux	96
Députés permanents	19
Conseillers communaux	1.225
Echevins	530
Bourgmestres	115

8. Comptes déclarés par le parti ⁴

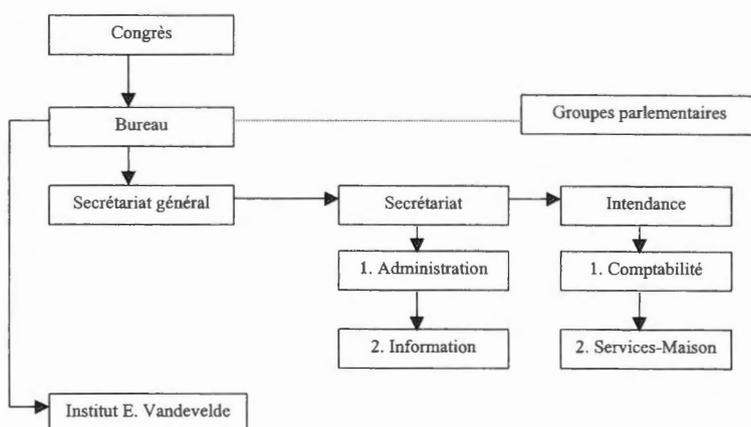
Les comptes annuels figurant dans les rapports couvrent les activités de la période du 1 janvier 1996 au 31 décembre 1997 de l'ASBL FONSOOC.

	1996	1997
<i>Recettes</i>		
- produits courants	154.446.304	154.912.617
- résultats financiers	2.370.375	5.235.286
- résultats exceptionnels	2.306.590	Néant
<i>Dépenses</i>		
- charges courantes	157.593.041	142.601.380
<i>Résultat</i>	1.550.228	17.546.523

9. Publications

En Direct : périodique à tous les affiliés du PS.

10. Organigramme (depuis 10 mai 1997)



⁴ Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1996), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1008/1 (S.O. 1996-1997) (Chambre), p. 27. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1997), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1558/1 (S.O. 1997-1998) (Chambre), p. 31.

PARTI SOCIAL CHRETIEN (PSC)

1. Le Congrès

- Woluwé Saint-Lambert, 11 janvier 1997. Congrès thématique: questions pour le XXI^e siècle.
Nombre de participants: 2.000; nombre de votants: 650.
- Liège, 24 mai 1997. Congrès thématique: dix axes stratégiques pour dynamiser nos régions.
Nombre de participants: 2.500; nombre de votants: 1.100.

2. Le Conseil Général

2.1. Composition

Art. 33 des statuts. Le Consiel Général se compose de:

"tous les membres du Comité Directeur; les Présidents des Comités d'arrondissement ou leur représentant mandaté par écrit sous seing du Président; les délégués d'arrondissement à raison d'un délégué par tranche de 500 membres régulièrement inscrits; les Ministres, les Ministres d'Etat, les Parlementaires, les Délégués permanents et un membre choisi en son sein par le Groupe PSC de chaque Conseil provincial; les Présidents des Comités d'arrondissement des Femmes PSC...; les Présidents des Comités JSC des arrondissements...; les Présidents des Comités d'arrondissement de la Fédération des Mandataires communaux...; toute personne que le Comité directeur estime utile de consulter."

2.2. Fréquence des réunions

En 1996, le PSC a convoqué un Conseil Général, le 30 novembre à Namur. Le thème de travail a été: "Justice pénale et police". Le nombre de participants a été estimé à 1.000 personnes et 850 votants.

En 1997, le PSC a tenu deux Conseils Généraux.

Le 29 avril à Woluwé Saint-Lambert sur le thème: "Réconstruire la démocratie". Le nombre de participants a été estimé à 750 personnes et 450 votants.

Le 8 novembre à Etterbeek-Bruxelles, sur le thème: "Bruxelles, ouverture sur le monde". Le nombre de participants a estimé à 1.200 personnes et 710 votants.

2.3. Compétences

Art. 34 des statuts: "Le Comité Directeur convoque le Conseil Général pour le consulter sur toute question politique qui requiert son avis... Le Conseil Général ne peut exprimer son avis qu'à titre indicatif, sauf en cas d'application de l'article 35."

Art. 35 des statuts: "En cas d'urgence constatée par le Comité Directeur, le Conseil Général remplace le Congrès pour la mission qui lui est délimitée par le Comité Directeur."

3. Le Comité Directeur

3.1. Composition

Art. 37 des statuts: "Le Comité directeur se compose:

1. Avec voix délibérative (N=39)	
- du Président national	Nothomb Charles-Ferdinand
- d'un représentant de chaque arrondissement désigné par le Comité d'arrondissement	Arlon: Arens Josy; Ath: Maucq Serge; Bastogne: Petit Guy; Bruxelles: Peiffer Eric; Charleroi: Michel André; Dinant: Wagemans Bruno; Huy: Taton Albert; Liège: Pirmolin Jacques; Marche: Ledoux Jean-Paul; Mons: Maeschalck Jacques; Mouscron: Wagnon Patrick; Namur: Huybreck Jean-Marie; Neufchâteau: Wavreille Rene; Nivelles: Diez Jacques; Philippeville: Delwart Joseph; Soignies: Godefroid Guy; Thuin: Cosyns Jean; Tournai: Foncoux Jean; Verviers: Schyns René; Virton: Lemaire Pierre; Waremme: Evrard Pol; Eupen: Haas Johann; Forces Belges en Allemagne: Jeanmoye Joseph; DC Italienne: Virone Carmelo; Province de Luxembourg: Hanin Philippe
- des Chefs de Groupes PSC des assemblées législatives	Chambre: Lefevre Jacques; Sénat: Willame Magdeleine; Conseil de la Communauté Française: Antoine André; Conseil Régional Wallon: Wintgens Pierre; Conseil Régional Bruxellois: Harmel Dominique.
- de deux membres du Sénat et de deux membres de la Chambre choisis par leur groupe respectif	Chambre: Fourneaux Richard; Sénat: Milquet Joëlle, Delcourt Andrée
- de deux Ministres choisis par leurs pairs	Lebrun Michel, Maystadt Philippe
- de la Présidente nationale des Femmes PSC	Bribosia Michèle
- du Président national des Jeunes PSC	Cugnon Emmanuelle
- du Président de l'Associations des Mandataires Locaux	Bols Michel
2. Avec voix consultative (N=22)	
- des Ministres et Secrétaires d'Etat	Poncelet Jean-Pol Maystadt Philippe Graté Jean-Pierre (remplacé par Ancion William en 1997) Lutgen Guy Maraitte Joseph Schröder Wilfred

- des Présidents PSC des assemblées législatives	Corbisier-Hagon Anne-Marie Grosch Mathieu Langendries Raymond
- du Conseiller politique	Bertrand Marc
- du Secrétaire général	Brouillard Jean-François
- de la Secrétaire politique nationale des Femmes PSC	Lejeune Annie
- du Secrétaire général des Jeunes PSC	Georges Yannick
- du secrétaire général du CEPSS	Michel Etienne
- d'un délégué du CSP	Gehlen Albert
- d'un représentant des élus du PSC au Parlement européen	Herman Fernand
- du responsable financier	Thissen Rene
- de toute personne que le Comité directeur estimera utile d'inviter, de cas en cas, en raison de sa compétence particulière."	<i>Le Président de la Commission des Sages</i> : Hallet Jean; <i>Le Président de la Communauté Educative Sociale Chrétienne</i> : Charlier Philippe; <i>Le Président de la Commission Agricole</i> : Sondag Jean; <i>Attaché de presse</i> : Hostens Olivier; <i>Invité au Comité Directeur</i> : Dispaux-Cornil Elisabeth

3.2. Fréquence des réunions: hebdomadaire

3.3. Compétences

Art. 36 des statuts: "Le Comité Directeur constitue l'instance de directions du Parti. Ses pouvoirs émanent du Congrès qui lui donne mandat et décharge de son action. Il arbitre les litiges et, en ce qui concerne les conflits de personnes, il ne se prononce qu'après avoir pris l'avis de son Conseil de Sages. Il assure la coordination entre le Parti, les groupes parlementaires et les Ministres."

4. Le Président

Charles-Ferdinand Nothomb a été élu président le 29 mars 1996 au suffrage universel des membres.

Le résultat du scrutin: ⁵

		%
Votes valables	21.930	99,58
Nothomb Charles-Ferdinand	10.510	47,72
Milquet Joëlle	10.487	47,62
Rossignon André	933	4,24
Blancs et nuls	93	0,42

⁵ S. FIERS, *Een oneigenlijke keuze. Machtsmomenten in de selectie van de partijvoorzitter in België in de jaren '80 en '90*. Leuven, Afdeling Politologie, 1996, p. 36. Publication inédite.

5. Le personnel du parti

Énumération des fonctions principales :

<i>La Présidence</i>	
Président	Nothomb Charles-Ferdinand
Vice-Présidents	Viseur Jean-Jacques Cogels-Le Grelle Dominique Harmel Dominique
Secrétariat particulier	Meurs Jacqueline
Le conseiller politique	Bertrand Marc
<i>Le Secrétariat Général</i>	
Secrétaire Général	Brouillard Jean-François
Administrateur général	Thissen Rene
Attachée de presse	Hestens Olivier
Service membres	Sevrin Véronique
PSC services	Sottiaux Claudine
<i>Les associations</i>	
Centre permanent pour la Citoyenneté et la Participation	Maucq Serge (Président)
Association des mandataires locaux	Bols Michel (Président)
CEPESS	Thieuw Michel (Secrétaire général)
Femmes PSC	Bribosia Michèle (Présidente)
Jeunes PSC	Gugnon Emmanuelle (Président national)
Aînés du PSC	Dispaux Elisabeth (Présidente)
Communauté Educative Sociale Chrétienne	Charlier Philippe

6. Les cadres

Conseillers provinciaux	84
Députés permanents	1
Conseillers communaux	1.131
Echevins	283
Bourgmestres	79
Présidents de CPAS	70
Conseillers de CPAS	583

7. Les membres

Distribution par arrondissement

	1996			1997		
	Membres	Hommes	Femmes	Membres	Hommes	Femmes
Arlon	520	322	198	501	307	194
Bastogne	514	335	179	475	313	162
Marche	662	422	240	588	370	218
Neufchâteau	949	579	370	896	538	358
Virton	536	347	189	420	270	150
Province du Luxembourg	3.181	2.005	1.176	2.880	1.798	1.082
Huy	825	461	364	745	418	327
Liège	4.305	2.499	1.806	4.120	2.370	1.750
Verviers	2.581	1.551	1.030	2.233	1.339	894
Waremme	836	471	365	763	433	330
Province de Liège	8.547	4.982	3.565	7.861	4.560	3.301
Ath	573	317	256	698	378	320
Charleroi	1.871	1.098	773	1.702	990	712
Mons	1.753	992	761	1.485	836	649
Mouscron	385	259	126	342	235	107
Soignies	1.672	954	718	1.503	852	651
Thuin	1.529	878	651	1.284	756	528
Tournai	897	510	387	753	431	322
Province du Hainaut	8.680	5.008	3.672	7.767	4.478	3.289
Dinant	1.232	728	504	1.121	670	451
Namur	2.480	1.531	949	2.477	1.543	934
Philippeville	959	529	430	920	487	433
Province de Namur	4.671	2.788	1.883	4.518	2.700	1.818
Brabant Le Wallon	2.305	1.413	892	2.085	1.280	805
Bruxelles	3.093	1.827	1.266	3.269	1.921	1.348
Autres	145	97	48	112	74	38
Total	30.622	18.120	12.502	28.492	16.811	11.681

Distribution par âge

Age	Membres 1996	Membres 1997
0-20	298	261
21-25	883	788
26-30	1.372	1.267
31-35	1.665	1.458
36-40	1.985	1.734
41-45	2.387	2.099
46-50	2.879	2.570
51-55	2.625	2.587
56-60	2.433	2.231
61-65	2.420	2.199
> 65	7.885	7.549
Inconnu	3.790	3.749
Total	30.622	28.492

8. Publications*Périodiques**L'Oranger*, bimestriel d'information du PSC*Le PSC en direct*, bimensuel d'information du PSC*Péchés de jeunesse*, bimestriel des Jeunes PSC*La Revue Politique*, bimestriel du Centre d'Etude Politiques, Economiques et Sociales*Brochures**Actes des congrès**Le PSC en bref. Son histoire, ses valeurs, sa structure, sa présence gouvernementale, ses associations***9. Comptes déclarés par le parti ⁶**

Les comptes annuels figurant dans le rapport couvrent la période du 1 janvier 1996 au 31 décembre 1997 du PSC ainsi que de l'ASBL ACTION SOLIDAIRE, reconnue en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989, de même que les recettes et dépenses de l'ASBL CENTRE 2000 jusqu'au 9 juillet 1996, date de sa mise en liquidation.

⁶ Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1996), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1008/1 (S.O. 1996-1997) (Chambre), p. 57. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1997), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1558/1 (S.O. 1997-1998) (Chambre), p. 69.

	1996	1997
<i>Recettes</i>		
- produits courants	102.426.176	102.887.791
- résultats financiers	513.177	1.624.410
- résultats exceptionnels	4.167	48.604
<i>Dépenses</i>		
Charges courantes	80.902.549	87.138.201
<i>Résultat</i>	22.040.971	17.422.604

10. Organigramme

Etant donné qu'il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1993, nous renvoyons à l'organigramme publié dans la "Morphologie des partis politiques francophones", *Res Publica*, 1994, n° 3-4, p. 325.

PARTI REFORMATEUR LIBERAL (PRL)

1. Le Congrès

- Liège, 12 octobre 1996. Congrès thématique: "L'Etat libéral".
Participants: 2.000; votants: 1.500.
- Charleroi, 26 octobre 1996. Congrès thématique: "L'humanisme libéral".
Participants: 2.000; votants: 1.500.
- Louvain-La-Neuve, 9 novembre 1996. Congrès thématique: "L'optimisme libéral".
Participants: 2.000; votants: 1.500.
- Bruxelles, 14 décembre 1996. Congrès thématique: "Congrès de synthèse doctrinale".
Participants: 3.000; votants: 2.000.
- Mons, 15 novembre 1997. Congrès thématique: "Le juste Etat".
Participants: 2.000; votants: 1.500.
- Liège, 13 décembre 1997. Congrès thématique: "L'humanisme libéral".
Participants: 2.000; votants: 1.500.

2. Le Comité permanent

2.1. Composition

Art. 6, §1 des statuts:

"Le Comité permanent comprend:

le Président, les Vice-présidents, les anciens Présidents, les anciens Vice-Présidents élus conformément à l'article 10 des statuts; le Président de la Régionale de Bruxelles, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, les membres du Bureau, les membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage, les Parlementaires nationaux et européens ainsi que leur premier suppléant, les membres des Conseils régionaux ainsi que leur premier suppléant, les Députés permanents, les Chefs de groupe aux Conseils provinciaux; les membres du Conseil de la Communauté germanophone, les Présidents et Secrétaires généraux politiques des Fédérations provinciales et d'arrondissement et le Secrétaire général politique de la Régionale de Bruxelles; le Président régional PFF (Partei für Freiheit und Fortschritt) de la Région de langue allemande, le Secrétaire administratif du PRL; le Trésorier et le Trésorier-adjoint du PRL, le Directeur du Centre Paul Hymans ou son délégué, membre du PRL, les membres représentant le PRL dans les organismes régionaux et économiques de la Wallonie, de Bruxelles et de la Communauté germanophone.

Le Comité permanent comprend également;

6 représentants de la Fédération des Femmes PRL, 2 représentants de l'Association Défense de la périphérie bruxelloise, 1 représentant de la Société Libérale d'études et de conférences, 1 représentant de l'Association Solidarité libérale, 4 représentants de la Confédération des Organisations de Jeunesse libérales, 2 représentants de la Ligue des Mutualités Libérales, 2 représentants du Syndicat Libre de la Fonction Publique, 14 représentants de la Fédérations des Mandataires provinciaux, communaux et de CPAS à raison de deux par province et quatre pour la Régionale de Bruxelles, 1 représentant de l'Institut Libéral de Formation et

d'Animation culturelle, 3 représentants des Associations s'occupant du Tiers Monde, 2 représentants de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique, 3 représentants du Mouvement Libéral Wallon, 1 représentant du Cercle Libéral d'Etude et de Réflexion (CLER), 7 représentants des Jeunes Réformateurs Libéraux dont deux doivent appartenir à la Région bruxelloise, 6 représentants de la Ligue des Pensionnés Libéraux, 3 représentants de chaque Commission d'Etudes agréée par le Bureau, 3 représentants du Centre d'Etudes Charles Rogier.

Ces représentants, qui doivent être membres du PRL, sont désignés par les organismes qu'ils représentent.

Le Comité Permanent comprend en outre:

- 4 membres désignés conjointement par le Président du PRL et le Président de la Régionale de Bruxelles pour leurs compétences particulières;
- des délégués désignés par les Fédérations d'arrondissement et la Régionale de Bruxelles à raison d'un délégué par tranche de 5.000 voix obtenues lors du scrutin sur la liste de la Chambre des Représentants."

2.2. *Fréquence des réunions* : au moins quatre fois par an

2.3. *Compétences*

Art. 6, §2 des statuts:

"Le Comité Permanent: est souverain entre les Congrès, contrôle les activités du Bureau et reconnaît les organismes sociaux, politiques, économiques, culturelles ou autres qui seront représentés au sein des différentes instances du PRL."

3. Le Bureau

3.1. *Composition*

Art. 7, § 1 des statuts: "Le Bureau comprend:

	<i>Situaion 1998 (N= 128)</i>
le Président du PRL	Michel Louis
les Vice-Présidents du PRL	Reynders Didier, Mathieu Gérard, Severin Jean-Marie
le Président de la Régionale de Bruxelles	de Donnée François-Xavier
les anciens Présidents du PRL	Damseaux André, Van Halteren Pierre
les anciens Vice-Présidents élus sur base de l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989	Ducarme Daniel
les anciens Gouverneurs	Clerdent Pierre
le Secrétaire général	Simonet Jacques
le Secrétaire général adjoint	Bertouille Chantal
le Président et le Secrétaire de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Defraigne Jean, Vandermeulen Lucien

les parlementaires et parlementaires européens	<i>Parlementaires</i> : Bacquelaine Daniel, Barzin Jean, Bock Jean, Cornet Véronique, Cornet d'Elzius Christine, Dardenne Jean-Pierre, Declety Arnaud, De Decker Armand, Denis Robert, Destexhe Alain, D'hondt Denis, Draps Willem, Duquesne Antoine, Evers Alfred, Hatry Paul, Hazette Pierre, Herzet-Govaerts Jacqueline, Hinnekens Raymond, Hotermans Roger, Houssa Joseph, Knoops Etienne, Mayence-Goossens Jacqueline, Moerman Jean-Paul, Neven Marcel, Pierard Guy, Seghin Philippe, Servais-Thysen Annie, Stengers Marie-Laure, Vandenhoute Jacques, Wahl Jean-Paul, Wauthier Michel, Willems Raymond, Zenner Alain <i>Parlementaires européens</i> : André-Léonard Anne, Monfils Philippe
les Chefs de groupe PRL dans les Conseils régionaux et de communautés	Collas Berni (Communauté germanophone), Kubla Serge (Parlement wallon), van Weddingen Eric (Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale), Ducarme Daniel (Conseil de la Communauté française)
les Députés permanents	André Jean-Marie, Bellot François, Boucher Pierre, Deleuze Yolande, Hamal Olivier, le Hardy de Beaulieu Baudouin, Pire Georges, Schanus Armand, Sevrin Georges, Tilmans Dominique
le Secrétaire administratif du PRL	Vandermeulen Lucien
le Trésorier et le Trésorier-adjoint du PRL	Foret Michel, Robert Claude
les Présidents des Fédérations d'arrondissement ou leur remplaçant	Audin Alain, Awoust Louis, Blanche Marc, Denooz Joseph, Dutrieux Jean, Fripiat Michel, Gobeyn André, Groulard Léon, Haag Michel, Huin Michel, Léonard Charles, Maizieres Jean-Marie, Marchand Bernard, Schreder Philippe, Vernieuwe Guy, Wattiez Claude
les Ministres d'Etat s'ils ne sont pas Ministre en fonction, les anciens Ministres, les anciens Secrétares d'Etat et les anciens Présidents d'Assemblée	<i>Ministres d'Etat</i> : Toussaint Michel, Defraigne Jean <i>Anciens Ministres</i> : Aubecq Charles, Bertouille André, Cornet d'Elzius Charles, Demuyter Albert, Fagnoul Bruno, Gentges Bernd, Tromont Michel, Van Offelen Jacques

25 membres élus par le Comité Permanent en son sein et après appel aux candidatures, dont au moins 10 membres appartenant à la Régionale de Bruxelles	Adler Georges, Albert Clarisse, Borus Willy, Brassinne Jacques, Burstin Francis, Carion Alain, Cassart-Simon Monique, Chastel Olivier, Debouverie Patrick, Defraigne Christine, de Jonghe d'Ardoye Yves, De Wolf Vincent, Leblicq Jacqueline, Lenoir Marie-Claire, Malevez Ado, Mathen Denis, Monfils Christian, Pary-Mille Florine, Petitjean Charles, Poswick Eric, Rousseaux Jacqueline, Straus-Godet Anne-Marie, Van Espen Jean-Marc, Vaxelaire Patrick, Zenner Alain
2 membres cooptés par le Bureau ainsi constitué	N.
2 représentants de la Fédération des Femmes PRL	Alixin Jacqueline, Niemegeers Marie-Christine
3 représentants des Jeunes Réformateurs Libéraux	Dillies Boris, Dispa Pascal, Jaumin Frank
1 représentant PRL de la périphérie	Dandoy Michel
La fonction de membre du Bureau est incompatible avec elle de Ministre ou de Secrétaire d'Etat en fonction. Ils sont néanmoins invités au Bureau et y ont voix consultative	Hasquin Hervé, André Eric
Le Bureau comprend en outre:	
un délégué du Centre Paul Hymans, membre du PRL	Rutten Benoit
un représentant du Syndicat Libre de la Fonction Publique, membre du PRL	Ongena Marcel
un représentant de la Ligue des Mutualités Libérales, membre du PRL	Marechal Raymond
un représentant de la Ligue des Pensionnés Libéraux, membre du PRL	Charles-Guillaume Marcelle

3.2. *Fréquence des réunions* : bimensuelle

3.3. *Compétences*

Art. 7, §2 des statuts: "Le Bureau représente le PRL, assure sa gestion politique et administrative et prend les décisions commandées par la situation politique... Sur proposition de son Président, et du Président de la Régionale de Bruxelles, il élit le Trésorier et le Trésorier-adjoint, conformément aux stipulations de l'article 15, §1 des présents statuts... Le Bureau fixe le montant annuel de la cotisation des mandataires. En cas d'urgence, il décide de la convocation du Congrès et fixe l'ordre du jour."

4. Le Comité exécutif

4.1 Composition

Art. 8, § 1 des statuts: "Le Comité exécutif comprend:

	<i>Situation 1998 (N=44)</i>
- le Président du PRL	Michel Louis
- les Vice-Présidents du PRL	Reynders Didier, Mathieu Gérard, Severin Jean-Marie
- les anciens Présidents du PRL	Damseaux André, Duquesne Antoine, Van Halteren Pierre (Bruxelles)
- les anciens Vice-Présidents du PRL élus conformément à l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989	Ducarme Daniel
- le Président de la Régionale de Bruxelles	de Donnée François-Xavier
- le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, le Trésorier et le Trésorier-adjoint	Bertouille Chantal, Foret Michel, Robert Claude, Simonet Jacques
- les Chefs du groupe de la Chambre, du Sénat, du Conseil de la Communauté française, du Conseil régional wallon et du Conseil régional bruxellois	Reynder Didier (Chambre), Foret Michel (Sénat), Ducarme Daniel (Communauté française), Kubla Serge (Région wallonne), Collas Berni (Communauté germanophone), van Weddingen Eric (Région bruxelloise)
- le Président de l'Intergroupe parlementaire	Duquesne Antoine
- deux membres du Bureau appartenant à la Régionale de Bruxelles désignés par le Bureau sur proposition du Président de la Régionale de Bruxelles	Demuyter Albert, Draps Willem
- le Président de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Defraigne Jean
- le Président des JRL	Mathen Denis
- la Présidence des Femmes PRL	Herzet-Govaerts Jacqueline
- un membre germanophone du Bureau désigné par celui-ci	Gentges Bernd
- éventuellement et sur proposition du Président du PRL, trois membres du Bureau cooptés par le Comité exécutif à la majorité des 2/3	Hazette Pierre
- les Présidents d'Assemblée, les Ministres et Secrétaires d'Etat en fonction	De Decker Armand, André Eric, Hasquin Hervé

<p>- les anciens Présidents d'Assemblée, Ministres et Secrétaires d'Etat, membres du PRL</p>	<p><i>Ancien Président d'Assemblée</i> Defraigne Jean <i>Ancien Ministres</i> Aubecq Charles, Bertouille André, Cornet d'Elzius Charles, Decléty Arnaud, Fagnoul Bruno, Hatry Paul, Knoops Etienne, Mayence-Goossens Jacqueline, Monfils Philippe, Olivier Louis, Toussaint Michel, Tromont Michel, Van Offelen Jacques</p>
--	---

4.2 *Fréquence des réunions* : une fois par mois

4.3 *Compétences*

Art. 8, §2 des statuts: "Le Comité exécutif exerce les compétences du Bureau dans les limites fixées par celui-ci. Le Comité exécutif peut notamment recevoir mandat du Bureau d'exercer les compétences de celui-ci:

- 1) en période de crise gouvernementale
- 2) en période électorale
- 3) lors de négociations gouvernementales.

Le Comité Exécutif fait rapport au Bureau de l'exercice de son mandat. Il prépare les réunions des divers autres organes du PRL, traite les questions politiques urgentes, assiste le Président du PRL dans sa mission, forme les délégations du PRL, notamment en cas de négociations. Il est présidé par le Président du PRL."

5. **Elections des fonctions**

Louis Michel a été réélu Président du PRL au suffrage universel, le 23 février 1997. Il y avait 14.187 votants. Ils ont exprimé 14.101 votes valables: 13.579 (96,29 %) ont voté oui, 522 (3,71 %) ont voté non.

Le 19 avril 1997, le Comité Permanent a élu les Vice-Présidents, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et 25 membres du Bureau. Les résultats du scrutin:

Didier Reynders (263 voix sur 308), Gérard Mathieu (193 voix sur 308) et Jean-Marie Severin (191 voix sur 308) ont été élus comme Vice-Présidents;

Jacques Simonet (281 voix sur 307) a été élu comme Secrétaire général;

Chantal Bertouille a été élue, par le Comité permanent réuni le 20 septembre 1997, au poste de Secrétaire général adjoint, pour succéder à Etienne Bertrand, décédé le 4 août 1997 (131 voix sur 172).

6. Le personnel du parti

Enumération des fonctions principales:

<i>a) Le cabinet du président du parti</i>	
Le Chef de cabinet	Miller Richard
Les Directeurs de cabinet	Lejeune Christian Rutten Benoit
Le Directeur-adjoint de cabinet	Robe Jean-François
Le Porte-parole, directeur de campagne	Burstin Francis
L'attaché de presse	Alsteens Olivier
Le Secrétaire général administratif	Vandermeulen Lucien
<i>b) Le Centre Paul Hymans</i>	De Croo Herman, Michel Louis
<i>c) Institut Libéral de Formation et d'Animation Culturelle (ILFAC)</i>	Burstin Francis, Deneyer Bernard
<i>d) Les groupements de catégories spécifiques</i>	
Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL)	Mathen Denis
Fédération des Etudiants Libéraux (FEL)	Remacle Olivier
Confédération des Organisations de Jeunesse (COJL)	Leclercq Christian
Fédération des Femmes PRL	Herzet-Govaerts Jacqueline
La Pensée Libérale (éditions, radio, TV)	Burstin Francis, Miller Richard
Besace STL (sport, tourisme, loisirs)	Albert Clarisse, Jadot Philippe
ReForm (recherche et formation socio-culturelles)	Jottard Françoise, Leclercq Christian
Centre Libéral d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel (CLARA)	Bricteux Guy, Cools Marc
Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès (DELIPRO)	Petitjean Charles
Partenaires	Brassinne Jacques
Solidarité libérale	Alixin Jacqueline

7. Les membres

Le PRL comptait 35.463 membres en 1996 et 37.795 en 1997 dont 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes. Le PRL national compte 5 fédérations provinciales et 21 fédérations d'arrondissement (+ la fédération d'Outre-Mer). Le PRL comporte également 228 sections locales.

8. Les cadres

Le PRL a en 1996-1997:

Conseillers provinciaux	82
Députés permanents	10
Conseillers communaux	1.189
Échevins	259
Bourgmestres	71

9. Publications

- Publications programmatrices

Louis Michel, *Rendre Confiance - Le Manifeste libéral*. Bruxelles, Pire, 1997, 409 p.

Louis Michel, *Rendre Confiance - Le Programme libéral*. Bruxelles, Pire, 1998, 601 p.

Louis Michel, *Wallons et optimistes*. Bruxelles, Pire, 1997, 284 p.

Louis Michel, *De Echte Walen: een regeringsprogramma voor Wallonië*. Gent, Pinguin, 1997, 280 p.

Les libéraux de 1846 à 1996 (éd. Centre Paul Hymans)

Le Manifeste libéral

- *Périodiques*

PRL-documents (mensuel sauf période des vacances)

Liberté (mensuel sauf période des vacances)

Libéralisme (trimestriel)

10. Comptes déclarés par le parti

Les données figurant dans le rapport sont le résultat des activités de l'ASBL GESTION ET ACTION LIBERALE (créée en vertu de l'art. 22 de la loi du 4 juillet 1989) pour la période du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997.⁷

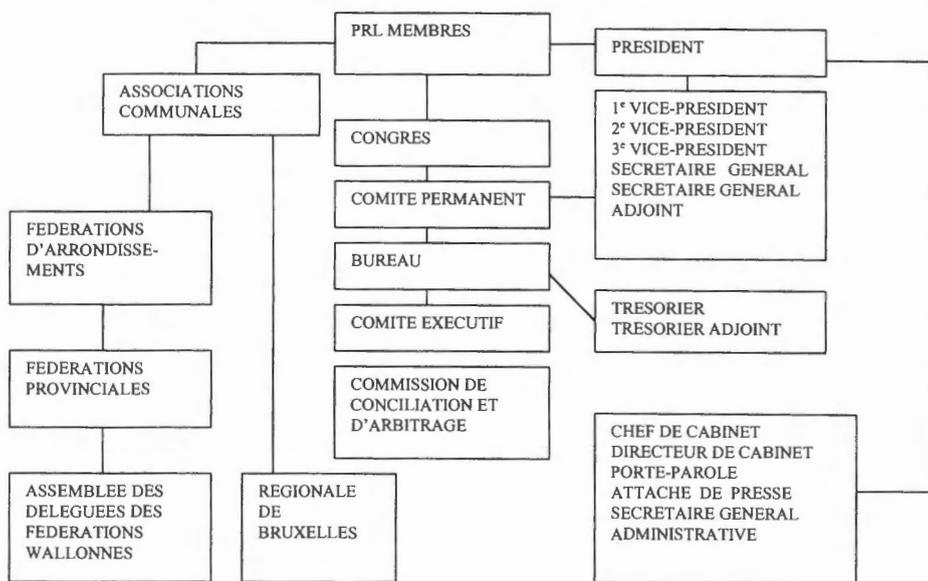
⁷ Chiffres du PRL

	1996 - PRL	1997 - PRL
<i>Recettes</i>	173.269.303	175.850.833
<i>Charges</i>	167.240.461	175.799.687
<i>Résultat</i>	6.028.842	51.146

Le rapport financier relatif au PRL-FDF pour l'année 1997 est le suivant ⁸:

	1997 - PRL/FDF
<i>Recettes</i>	
- produits courants	191.853.163
- résultats financiers	512.106
- résultats exceptionnels	101.604
<i>Dépenses</i>	
Charges courantes	192.483.554
<i>Résultat</i>	-16.681

11. L'organigramme



⁸ Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1997), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1558/1 (S.O. 1997-1998) (Chambre), p. 60.

ECOLO

1. L'Assemblée Générale (AG)

ECOLO a organisé 5 assemblées générales en 1996-1997:

- Louvain-La-Neuve, 27 et 28 janvier 1996 (cette AG faisait suite à celle du 29 octobre 1995 de La Louvière).

Thème: CAP 2000: Quelles orientations politiques?

Participants: 443 le 27 janvier, 344 le 28 janvier.

- Bruxelles, 16 octobre 1996, congrès ECOLO-AGALEV.

Thème: Santé.

- Marcinelle, 8 décembre 1996, AG statutaire.

- Marcinelle, 22 et 23 novembre 1997, AG statutaire et thématique.

- Bruxelles, 11 octobre 1997, congrès ECOLO-AGALEV.

Thème: Santé.

2. Le Conseil de Fédération (CF)

2.1 Composition

Art. V.2.1 des statuts:

"Tous les Groupes régionaux sont fédérés au sein du Conseil de Fédération. Chaque Groupe régional y délègue deux représentants au moins choisis parmi les membres effectifs; chaque Groupe régional y délègue un représentant supplémentaire par tranche de 100 membres effectifs au sein du Groupe, comptés au 31 décembre de l'année précédente. Le Conseil de fédération est composé des délégués des régionales et d'un nombre d'autres membres cooptés par le Conseil de Fédération n'excédant pas 25 % du nombre de délégués, soit 20 % de l'ensemble du Conseil..."

Chaque Groupe régional fixe souverainement la durée et l'étendue du mandat de ses délégués, sous réserve qu'un de ses délégués, effectif ou suppléant, soit mandaté pour 1 an au moins. Les parlementaires (Chambre, Sénat, Parlement européen, Conseillers à la Communauté Française ou Germanophone, au Conseil Régional Wallon ou Bruxellois) ne peuvent être ni délégués ni membres cooptés du Conseil de Fédération..."

Une minorité, dans un Groupe régional, qui n'est pas représentée au Conseil de Fédération, peut demander que deux de ses délégués y soient entendus...

Les délégués de la minorité sont invités mais n'ont pas droit de vote."

2.2 Nombre de participants

	1996	1997
délégués régionaux	47	45
délégués cooptés	3	2

Seuls ces délégués ont droit de vote.

Sont également présents lors des réunions du Conseil de Fédération: le secrétariat fédéral (3 personnes) avec voix consultatives; les parlementaires et leurs chefs de groupe; tous les membres qui le désirent.

Cela représente environ 100 personnes à chaque Conseil de Fédération.

2.3 Fréquence des réunions

Mensuelle: en 1996 il y a eu 12 Conseils de Fédération, en 1997 11.

2.4 Compétences

Art. V2.2 des statuts:

"Le Conseil de Fédération est l'organe politique du Mouvement. Il assume la responsabilité politique du Mouvement entre deux Assemblées. Dans cette optique et dans le respect des sphères d'autonomie prévues par le chapitre IV, il a pour missions:

- de contrôler la gestion du Secrétariat fédéral. A cet effet, lors de chaque réunion du CF, le SF sera représenté par un de ses membres, qui fera rapport de l'activité du SF. Le CF peut convoquer tout membre du SF qu'il désire entendre;
- de prendre position et de s'exprimer au nom du Mouvement sur les problèmes politiques, sur base des décisions et options de l'assemblée;
- d'organiser et de coordonner les campagnes d'action et les prises de position décidées au niveau fédéral, national et international;
- de régler l'organisation interne du Mouvement, et de définir l'organigramme du personnel;
- de décider annuellement le budget fédéral et d'en vérifier l'exécution par le Secrétariat fédéral.

Un certain nombre de tâches spécifiques sont attribuées explicitement au Conseil de Fédération, à savoir:

- l'approbation des PV des AG (de manière à en permettre la publication rapide, un recours étant toujours possible auprès du Comité d'Arbitrage);
- l'approbation de la plate-forme électorale en cas d'élection partielle pour la Chambre ou le Sénat, et en cas d'élection séparée des Conseils régionaux et communautaires;
- l'approbation du Règlement d'ordre intérieur;
- l'approbation de la procédure de constitution de la liste des candidats pour l'élection du Parlement européen;
- l'approbation des listes électorales dans le cas prévu à l'art. VII.3.2.;
- l'arrêt de la procédure relative à la désignation des candidats et à l'établissement des listes électorales comme prévue à l'art. VII.3.3;
- l'appréciation du respect par les Parlementaires et par les Conseillers régionaux et communautaires de leurs engagements à l'égard du Mouvement (afin de déterminer notamment, lorsque l'un d'entre eux est mis en cause, si sa démission s'impose et doit être proposée à l'instance compétente en vertu de l'art. VII.4);
- l'approbation des modifications du règlement de procédure ayant trait au Comité d'Arbitrage;
- l'approbation du règlement d'ordre intérieur, des modalités d'organisation (y compris la désignation du ou des présidents de séance) et du contenu de l'As-

semblée Générale. En ce qui concerne ce contenu, le Conseil de Fédération décide, pour chaque AG, sur avis du Secrétariat fédéral, s'il y a lieu de soumettre les statuts à révision, et, dans l'affirmative, quels articles ou parties d'articles. La procédure de révision fait partie du Règlement d'ordre intérieur;

- la nomination et la révocation des secrétaires de commissions.

Le Conseil de Fédération assume également les compétences qui ne sont explicitement attribuées à aucun organe du Mouvement."

3. Le Conseil de Gestion

3.1 Compétences

Le Conseil de Gestion est une instance intermédiaire. Il s'agit d'une délégation de compétences du CF à ce Conseil de Gestion pour toute une série de dossiers plus administratifs.

3.2 Composition

1 délégué par Région, les membres du Bureau du CF, toute personne qui le désire, personnes-ressources pour certains dossiers. Cela fait environ 25 personnes.

3.3 Fréquence de réunions

Le Conseil de Gestion s'est réuni 7 fois en 1996 et 8 fois en 1997.

4. Le Secrétariat fédéral élargi (SFE)

4.1 Composition

Avec droit de vote

- les trois secrétaires fédéraux	Durant Isabelle, Moraël Jacky, Roland Jean-Luc
----------------------------------	--

Avec voix consultative

- les chefs des groupes parlementaires	Deleuze Olivier (Chambre), Jonckheer Pierre (Sénat), Daras José (Parlement Wallon), Cheron Marcel (Parlement Comm. Française), Nagy Marie (Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale), Jaegers Lambert (Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft), Lannoye Paul (Parlement Européen)
--	---

	<p>Tout membre qui le souhaite. Principalement les autres parlementaires et mandataires, ainsi que les membres du Bureau du Conseil de Fédération, les permanents, les responsables des commissions thématiques, les experts, etc.</p>
--	--

Le Secrétariat fédéral élargi est organisé et présidé par l'équipe des secrétaires fédéraux.

4.2 Nombre de participants: entre 30 et 40 personnes

4.3 Fréquence des réunions : hebdomadaire

4.4 Compétences

Art. V.3.3 et V.3.5 des statuts:

"Le secrétariat fédéral a une compétence générale d'initiative en matière de politique externe et interne. Il assure la direction politique quotidienne du parti sans préjudice des compétences du Conseil de fédération et prend toute décision à cette fin. Il présente annuellement au Conseil de fédération les priorités politiques et les axes de travail ainsi que le projet de budget. Il a autorité sur l'ensemble de l'administration centrale d'ECOLO. Il est responsable devant le Conseil de fédération et l'Assemblée générale. Le secrétariat, en collaboration avec les chefs de groupe, veille à la coordination et au bon fonctionnement des groupes parlementaires.

Le secrétariat fédéral organise l'expression extérieure du Mouvement. A cette fin, il assume la fonction de porte-parole ou délègue celle-ci, en fonction des moments et des dossiers. En dernière instance, il a le pouvoir de décision en la matière."

5. Elections des fonctions

Le Secrétariat fédéral

Equipe collégiale de 3 personnes (tous permanents) élues pour 4 ans par l'AG.⁹ Election de l'équipe à le 23 avril 1994. Remplacement de l'équipe de Dany Josse par Jean-Luc Roland lors du CF du 21 février 1997.

Le Bureau du Conseil de fédération

Equipe élue le 17 janvier 1997 pour 2 ans lors du CF qui suit l'AG statutaire: Burnotte Daniël (coordinateur et permanent), Balletto Sylvana (bénévole), Dezille Patrick (bénévole), Adriaen Claude (bénévole). Ce dernier a quitté l'équipe

⁹ Voir: P. JANSSENS, Morphologie des partis politiques francophones en 1994 et 1995. *Res Publica*, 1996, nr. 3-4, p. 602.

le 19 avril 1997 pour devenir secrétaire politique de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil de la parité (mandats de bénévoles)

Mise en place: février 1997

Composition: Moraël Jacky, Wyckmans Louis, Dumont Lutgarde, Adriaen Claude, Schüttringer Martine, Jaegers Lambert, Huytbroeck Evelyne, Coenen Marie-Thérèse, Coeurnelle Didier, Van Rockefein Suzanne, Liénard Claudine.

Les Commissaires aux comptes (élu par l'AG statutaire, mandat de 2 ans)

Equipe élue lors de l'AG du 8 décembre 1996: Verjans Jean, Menbus Jean-Marie, Borq René

Le Comité d'arbitrage (mandat de 2 ans)

Composé de 5 membres désignés par l'AG et de suppléantes. L'AG du 8 décembre 1996 a désigné 1 président du Comité d'arbitrage, Lesne Philippe et l'a chargé de présenter une équipe lors d'un Conseil de fédération. L'équipe a été ratifiée par le CF du 25 juillet 1997. Elle se compose de: Lesne Philippe (président), Wyckmans Louis, Verjans Jean, Josse Dany, De Groot Hélène, Seel Luc (membre suppléant).

Les Etats Généraux de l'Ecologie Politique (EGEP)

Lieu d'échanges politiques entre ECOLO et la société civile dont les formes peuvent être diverses: forum, séminaires, publications, interpellations publiques,.. Co-pilotage entre le Secrétariat Fédéral et des personnes cotéorieures.

Coordinateur: Denenne Christophe.

Responsable SF: Durant Isabelle.

Mise en place le 9 mai 1996.

Le Bureau fédéral Ecolo-Agalev

Les statuts du Bureau fédéral Ecolo-Agalev: "Le Bureau fédéral est composé de 5 Ecolos et 5 Agalev dont, pour chaque parti, au moins une femme et au moins 1 élu des assemblées fédérales et 1 élu des conseils régionaux. Pour Agalev, il y aura au moins 1 bruxellois et 3 représentants de la région flamande. Pour Ecolo, au moins 2 wallons, 1 bruxellois et 1 germanophone. Ils sont élus pour 4 ans lors d'une réunion commune Ecolo-Agalev."

Equipe élue le 26 mars 1995:

Ecolo: Cheron Marcel, Detienne Thierry, Durant Isabelle, Kirslink-Heinen Léonie, Simons Henri.

Agalev: Byttebier Adelheid, Geysels Jos, Lozie Frans, Matthieu Jan, Vanoost Lode.

6. Le personnel du parti

6.1 Enumération des fonctions les plus importantes (pour 1997)

- Le Secrétariat fédéral (SF)

Les 3 secrétaires fédéraux (3TP) ¹⁰	Durant Isabelle, Moraël Jacky, Roland Jean-Luc
Secrétaire (TP)	Desoleil Françoise
Attaché au SF (TP)	Doulkeridis Christos
Chargée de mission-formation (TP)	Cosyns Caroline

- Le Bureau De Conseil de Fédération (BCF)

Le coordinateur (TP)	Burnotte Daniël
Les 2 membres bénévoles	Balletto Sylvana, Dezille Patrick
Attachée au BCF (TP)	Toussaint Pascale

- Le Secrétariat général

Attention: modification de la structure du Secrétariat général au 20 janvier 1997. Création de 3 directions distinctes

Direction "Actions et logistiques"	Sondag Pierre (1TP), Ronval Sabine (Secrétariat) (1/2 TP)
	Lesne Philippe (informatique) (1/2 TP), Rouwez Stephanie (informatique) (1 TP)
Direction du personnel, des ressources humaines et de l'intendance	Debry Michel (1 TP), Ronval Sabine (1/2 TP), Badoux Aimée (Accueil-économate) (1 TP), Dive Benoît (Maintenance batiments) (1/2 TP)
Direction "Financière et Gestion des Fichiers"	Sandjakedine Smaïl (1 TP), Delvaux Brigitte (Secrétariat) (1 TP)

- Le Service de Presse

Attaché de presse et coordinateur	Biérin Eric (1 TP)
Attaché adjoint	Hernue Vincent (1 TP)
Secrétariat	Radoux Simonne (1 TP)

- Les Etats Généraux de l'Ecologie Politique (EGEP)

Coordination	Derenne Christophe (1 TP)
Secrétariat	Binon Dominique (1/2 TP), De Loel Manu (1/2 TP)

¹⁰ TP = temps plein

- Le Centre d'Etudes et de Formation en Ecologie (CEFE)

Documentation	Bothy Martine (4/5 TP)
Secrétariat	Camboni Angela (1 TP)
Eco-Conseillers	Mullenders Martial (1 TP), Comblin Daniël (1 TP), Heyden Christian (1/2 TP)
Cellule Bioéthique	Somville Michel (1 TP)
Secrétariat	Guilnuin Hélène (1 TP)
Juristes	Legast Christophe (détaché au Groupe Chambre/Sénat) (1 TP), Lesne Philippe (détaché au Conseil de la Communauté Française) (1/2 TP), Caci Antonio (détaché au Parlement Wallon) (1/2 TP),
Economistes	Lambert Gérard (micro-économie) (1 TP), Lambert Fabien (marco-économie) (1 TP)
Ecologie Urbaine	Hilgers Myriam (1 TP)
Coordination des élus locaux	Thiel Jean (1 TP)

- Commissions du Conseil de fédération

Agriculture	Dardenne Martine
Culture-média	Simons Henri
Déchets	Streel Dominique
Enseignement	Monseur Josiane
Justice	Van Overstraeten Baudouin
Logement	Mocole Alexandra, Monnier Bernard
Nord-Sud	Gorez Béatrice, Dujardin Bruno
Relations internationales, sécurité, paix et désarmement	Lambert Philippe
Santé	Mariage Olivier
Socio-économique	Mont José
Transports et Déplacements	Castagne Didier

- Autres groupes de travail (hors commissions)

Aide à la jeunesse	Smets Pierre
Aménagement du territoire	Cheron Marcel
Déplacement Bruxelles	Adriaen Claude
Europe	Jonckheer Pierre
Femmes	Coenen Marie-Thérèse, Liénard Claudine
Formation	Piroton Gérard
Politique de la jeunesse	Henry Philippe

Prisons	Decroly Vincent
Personnes sans abri	Georis Claude
PMS	Smeets Dany

6.2 Collaborateurs parlementaires

	Collaborateurs de groupe	Collaborateurs individuel
Chambre	3	4
Sénat	1 ¹¹	3
Parlement Wallon	3	8
Parlement de la Communauté Française	4	0
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	3	6
Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft	2	0

7. Les cadres

conseillers provinciaux	25
conseillers communaux	182
échevins	13

8. Les membres

ECOLO avait 2.064 membres en 1996 et 2.240 membres en 1997. ECOLO est structuré en 180 sections locales et 15 groupes régionaux.

9. Publications

Périodiques

- ECOLO-Info : mensuel qui s'adresse aux membres (c.à.d. le moniteur du Mouvement). Celui-ci a pris une nouvelle forme à partir de l'année 1997 et est devenu: *ECOLO-Info-La Quinzaine* (bimensuel d'infos brèves).
- *IMAGINE le monde allant vert* : Magazine trimestriel d'écologie et société co-financé par ECOLO. Ce magazine est autonome et indépendant.
- *Bulletins des élus locaux* : trimestriel à l'attention des élus communaux.

Brochures ECOLO

Decouverte d'Ecolo - 1996 + mises à jour

11 Il s'agit d'un collaborateur pour Ecolo-Agalev

Des Ecolos et des livres (1997)

Des femmes et des hommes en politique - Ecolo et la parité (1997)

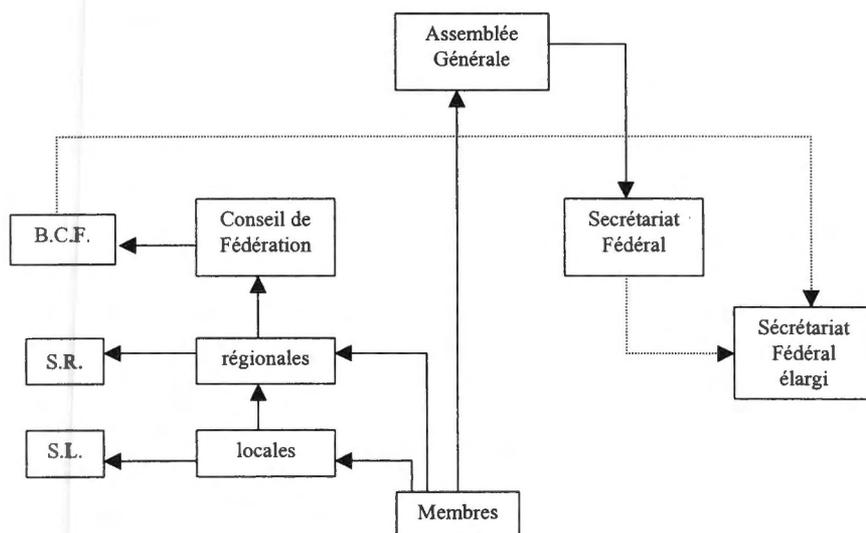
Brochures CEFE

10 ans après Tchernobyl: l'heure des énergies

10. Comptes déclarés par le parti ¹²

	1996	1997
Recettes		
- produits courantes	108.788.863	108.767.571
- résultats financiers	500.560	1.281.958
Dépenses		
- charges courantes	105.135.764	106.038.145
- résultats exceptionnelles	1.236.631	1.252.414
Résultat	2.917.028	2.758.970

11. Organigramme



¹² Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1996), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1008/1 (S.O. 1996-1997) (Chambre), p. 85. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1997), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1558/1 (S.O. 1997-1998) (Chambre), p. 98.